



RÈGLEMENT OFFICIEL (le « Règlement »)

CONCOURS INTITULÉ « Concours Corona » (le « Concours »)

COMMANDITAIRE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS. Le Concours est tenu par Metro Richelieu Inc. (ci-après l'« **Organisateur du Concours** ») et la Brasserie Labatt Limitée (ci-après le « **Commanditaire du Concours** »).

DURÉE. Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:
Date : 24 juillet 2025
Heure : 8h01 (heure de l'Est)

Fin du Concours
Date: 20 août 2025
Heure : À la fermeture des Magasins participants

ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résident(e)s de la province de Québec ayant au moins 18 ans et qui sont membres du programme Moi à la date de participation.

Sont exclus : les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, du Commanditaire du Concours, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans 112 magasins Super C participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Membre MOI – Pour participer, vous devez être membre du programme MOI. Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez vous inscrire à « <https://www.programmemoi.ca/> » ou vous rendre dans un Super C participant. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant votre nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site web, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre MOI, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme MOI sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation – Pendant la Durée du concours, une personne admissible peut participer au Concours en achetant un (1) produit Corona participant (le « **Produit participant** ») dans l'un des Magasins participants en présentant sa carte MOI lors de son achat ou en ligne au <https://www.superc.ca/>. Une personne admissible obtiendra automatiquement une (1) participation, indépendamment du nombre de Produits participants achetés au cours d'une même transaction dans un Magasin participant pendant la Durée du concours, tant que le minimum d'un (1) Produit participant acheté est respecté. Si vous êtes membre mais n'avez pas votre carte MOI avec vous, présentez-vous au comptoir de service afin de faire estampiller votre reçu de caisse avant de quitter le magasin. Présentez-vous ensuite au comptoir de service du même magasin avec votre reçu de caisse et votre carte MOI pour demander un ajustement de votre solde de points et obtenir une participation. Seuls les reçus de caisse ainsi estampillés seront acceptés.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le programme MOI, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants avec votre carte MOI. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V3, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

Limite. Les personnes participantes doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi elles pourront être disqualifiées:

- Une (1) participation par personne par jour, tant par achat que par participation sans achat;
- Pour les participations sans achat, l'Organisateur du Concours n'acceptera qu'une (1) enveloppe postée par personne par jour pendant la Durée du Concours;
- Une (1) inscription par carte MOI par jour et par achat;

PRIX

Le prix (**le « Prix »**) disponible à être gagné et sa valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

| Description du Prix (avec inclusions et conditions particulières) | Nombre de prix | Valeur approximative au détail du Prix |
|--|-----------------------|---|
| Il y a un (1) Prix à gagner qui consiste en un (1) voyage pour deux personnes à l'une des 100 plus belles plages Corona choisie par la personne gagnante parmi une liste disponible sur le site de Super C, d'une valeur approximative entre 10 000 \$ et 18 000 \$ CAD chacun | Un (1) | Entre 10 000 \$ et 18 000 \$ CAD chacun |

Chance de gagner. Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du Prix ne sera applicable. L'Organisateur et le Commanditaire du Concours n'ont aucune responsabilité à l'égard du Prix une fois remis.

Conditions du prix. L'alcool ne fait pas partie du Grand Prix. Les dates de voyage se situeront entre décembre 2025 et décembre 2026 et seront soumises à la discrétion du Commanditaire du Concours, aux horaires des compagnies aériennes et à la disponibilité au moment de la réservation. Les destinations sélectionnées sont soumises à la discrétion du Commanditaire du Concours et peuvent ne pas être disponibles selon le lieu et les dates choisis par la personne gagnante. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit de refuser certaines demandes et certains emplacements de plage en fonction des restrictions de voyage et des avis. Les destinations sélectionnées peuvent ne pas être disponibles en fonction du lieu et des dates choisis par la personne gagnante. Certaines destinations peuvent nécessiter des vols de nuit, et la personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment aux dates sélectionnées. Les documents de voyage (y compris un passeport valide pour voyager aux États-Unis si les vols transitent par ce pays et vers la destination sélectionnée), l'assurance voyage et tout visa d'entrée pour les passagers et passagères à destination de l'une des destinations sont à la charge de la personne gagnante du Concours et de son invité(e) avant la sélection de la destination et ne sont pas inclus dans le Grand prix. Les documents de voyage requis, les assurances (voyage, bagages, frais médicaux et transport médical d'urgence), les taxes, les pourboires, les frais de transport supplémentaires, les communications, les frais de restauration supplémentaires, les vaccins médicaux ou les preuves de vaccination requis pour l'entrée dans le pays, ainsi que tous les autres frais et dépenses personnels non spécifiquement inclus dans la description ci-dessus sont à la charge exclusive de la personne gagnante et de son invité(e). La personne gagnante du Concours doit détenir une carte de crédit valide pour l'enregistrement, les frais

accessoires et les dépôts de garantie exigés par l'hôtel au moment du voyage. **La personne gagnante et son invité(e) doivent avoir l'âge légal pour consommer de l'alcool dans leur province ou territoire de résidence et à la destination sélectionnée parmi les 100 plus belles plages Corona.** Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable si le voyage est empêché ou refusé pour des raisons ou des décisions d'autorités gouvernementales (étrangères ou nationales), ou d'autres compagnies aériennes ou autorités aéroportuaires. Des restrictions de voyage régionales peuvent s'appliquer. Veuillez consulter les directives locales, provinciales et fédérales relatives aux restrictions de voyage liées à la COVID-19 ou les avis aux voyageurs émis par le gouvernement avant de réserver ou de participer à des voyages. Des dates supplémentaires peuvent être nécessaires pour les vols internationaux en fonction des horaires et du fuseau horaire de la destination balnéaire choisie.

Les Grands prix doivent être acceptés tels qu'ils ont été attribués. Les Grands prix ne peuvent être revendus, transférés ou échangés contre de l'argent. Aucune substitution de prix, sauf par le Commanditaire du Concours, qui se réserve le droit de remplacer le Prix ou toute partie de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure. Toutes les décisions du Commanditaire du Concours relatives au Grand prix sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable du Grand prix une fois qu'il a été attribué.

Le Commanditaire du Concours ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, la sécurité ou le rendement du Grand prix.

Destinations disponibles et valeur approximative au détail

Les destinations disponibles et leur valeur commerciale approximative sont les suivantes :

| | Destination : | Valeur approximative au détail |
|-----|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. | Whitehaven Beach, Australie | 19 800 \$ CAN |
| 2. | Lucky Bay, Australie | 17 000 \$ CAN |
| 3. | Wharariki Beach, Nouvelle-Zélande | 17 500 \$ CAN |
| 4. | Cathedral Cove, Nouvelle-Zélande | 17 000 \$ CAD |
| 5. | One Foot Island, îles Cook | 19 000 \$ CAD |
| 6. | Koh Mak Island, Thaïlande | 14 500 \$ CAD |
| 7. | Railay Beach, Thaïlande | 17 000 \$ CAD |
| 8. | Phra Nang Beach, Thaïlande | 16 500 \$ CAD |
| 9. | Soi Sim Beach, Ha Long Bay, Vietnam | 18 000 \$ CAD |
| 10. | Cloud 9 Beach, Philippines | 15 000 \$ CAD |
| 11. | Sipadan Island, Malaisie | 16 000 \$ CAD |
| 12. | Yohana Maehama Beach (Okinawa), Japon | 16 000 \$ CAD |

| | | |
|-----|-------------------------------------|---------------|
| 13. | Jodogahama Beach, Japon | 16 000 \$ CAD |
| 14. | Radhanagar, Inde | 16 500 \$ CAD |
| 15. | Pink Beach Labuan Bajo, Indonésie | 18 000 \$ CAD |
| 16. | Alegria Beach, Philippines | 16 000 \$ CAD |
| 17. | Hidden Beach (El Nido), Philippines | 15 500 \$ CAD |
| 18. | Hiriketiya, Sri Lanka | 15 000 \$ CAD |
| 19. | Natadola, Fidji | 17 000 \$ CAD |
| 20. | Tavarua island, Fidji | 19 000 \$ CAD |
| 21. | Sanya - Yalong Bay, Chine | 19 000 \$ CAD |
| 22. | Riyue Bay (Hainan,Wanning), Chine | 18 500 \$ CAD |
| 23. | Boulders Beach, Afrique du Sud | 15 000 \$ CAD |
| 24. | Camps Bay, Afrique du Sud | 16 000 \$ CAD |
| 25. | Kraalbaai, Afrique du Sud | 15 500 \$ CAD |
| 26. | Natures Valley, Afrique du Sud | 16 500 \$ CAD |
| 27. | Nose iranja, Madagascar | 17 500 \$ CAD |
| 28. | Legzira, Maroc | 14 500 \$ CAD |
| 29. | Le Morne, Maurice | 18 500 \$ CAD |
| 30. | Loango National Park, Gabon | 16 500 \$ CAD |
| 31. | Praia da Falesia, Portugal | 14 000 \$ CAD |
| 32. | Praia de Odeceixe, Portugal | 14 000 \$ CAD |
| 33. | Elafonissi, Grèce | 16 500 \$ CAD |
| 34. | Paralia Pori, Koufonissi, Grèce | 16 000 \$ CAD |
| 35. | Kolona, Grèce | 16 000 \$ CAD |
| 36. | Stiniva, Vis, Croatie | 15 500 \$ CAD |
| 37. | Cala Jondal, Ibiza, Espagne | 17 000 \$ CAD |
| 38. | Tarifa, Espagne | 16 000 \$ CAD |

| | | |
|-----|--|---------------|
| 39. | Cala Macarelleta, Espagne | 16 000 \$ CAD |
| 40. | Ses Illetes, Espagne | 17 000 \$ CAD |
| 41. | Plage Notre Dame, France | 16 500 \$ CAD |
| 42. | Calanque d'En-Vau, Cassis, France | 16 000 \$ CAD |
| 43. | Saint-Jean-Cap-Ferrat, France | 16 400 \$ CAD |
| 44. | La Pelosa, Sardinia, Italie | 15 000 \$ CAD |
| 45. | Cala Domestica, Sardinia, Italie | 17 500 \$ CAD |
| 46. | San Vito Lo Capo, Italie | 15 500 \$ CAD |
| 47. | Baia Verde, Italie | 15 000 \$ CAD |
| 48. | Rossnowlagh, Irlande | 13 500 \$ CAD |
| 49. | Fistral Beach, Royaume-Uni | 16 000 \$ CAD |
| 50. | Bay of Kotor, Monténégro | 17 000 \$ CAD |
| 51. | Stokksnes Beach, Islande | 16 500 \$ CAD |
| 52. | Unstad, Norvège | 23 000 \$ CAD |
| 53. | Atins / Lençois Maranhenses, Brésil | 15 300 \$ CAD |
| 54. | Copacabana, Brésil | 14 500 \$ CAD |
| 55. | Baia do Sancho (Fernando de Noronha), Brésil | 17 500 \$ CAD |
| 56. | Jericoacoara / Praia do Preá, Brésil | 16 000 \$ CAD |
| 57. | Taipu de Fora Beach, Brésil | 16 500 \$ CAD |
| 58. | São Miguel dos Milagres Beach, Brésil | 15 500 \$ CAD |
| 59. | Madeiro Beach, Brésil | 15 500 \$ CAD |
| 60. | Love Island, Alter do Chao, Brésil | 17 500 \$ CAD |
| 61. | Saco do Mamanguá, Brésil | 15 500 \$ CAD |
| 62. | Guarda do Embaú Beach, Brésil | 15 000 \$ CAD |
| 63. | Praia dos Carneiros, Brésil | 15 500 \$ CAD |
| 64. | Punta De Lobos, Chili | 14 500 \$ CAD |

| | | |
|-----|---|---------------|
| 65. | Anakena Beach, Chili | 16 000 \$ CAD |
| 66. | Caleta Cóndor Beach, Chili | 15 500 \$ CAD |
| 67. | Playa Del Cabo / Tayrona, Colombie | 14 000 \$ CAD |
| 68. | Corona Island / Islas Del Rosario, Colombie | 18 200 \$ CAD |
| 69. | McBean Lagoon (San Andres), Colombie | 13 500 \$ CAD |
| 70. | Palomino Beach, Colombie | 14 000 \$ CAD |
| 71. | Mancora, Pérou | 14 500 \$ CAD |
| 72. | Huanchaco Beach, Pérou | 15 000 \$ CAD |
| 73. | La Mina Pisco Beach, Pérou | 15 500 \$ CAD |
| 74. | Villa Tacul, Argentine | 17 500 \$ CAD |
| 75. | Tortuga Bay Beach, Équateur | 16 000 \$ CAD |
| 76. | Isla Perro (San Blas), Panama | 13 500 \$ CAD |
| 77. | Playa Venao, Panama | 13 500 \$ CAD |
| 78. | Playa Mango, Nicaragua | 14 900 \$ CAD |
| 79. | Little Corn Island, Nicaragua | 16 000 \$ CAD |
| 80. | Plage Uvita, Costa Rica | 13 500 \$ CAD |
| 81. | Playa Cocles, Costa Rica | 15 000 \$ CAD |
| 82. | Playa Conchal, Costa Rica | 17 500 \$ CAD |
| 83. | Seven Mile Beach, îles Caïmans | 16 000 \$ CAD |
| 84. | Placencia Beach, Bélize | 15 500 \$ CAD |
| 85. | Tulum, Mexique | 14 600 \$ CAD |
| 86. | Playa Balandra, La Paz, Mexique | 14 500 \$ CAD |
| 87. | Playa Los Barriles, Mexique | 16 500 \$ CAD |
| 88. | Playa Carrizalillo, Mexique | 15 000 \$ CAD |
| 89. | Playa Escondida, Nayarit, Mexique | 16 000 \$ CAD |
| 90. | Pilar Beach, Cuba | 14 500 \$ CAD |

| | | |
|------|--|---------------|
| 91. | Pipe Creek Sandbar, Bahamas | 17 000 \$ CAD |
| 92. | Shroud Cay, Bahamas | 14 500 \$ CAD |
| 93. | Bahía de las Águilas, République dominicaine | 16 000 \$ CAD |
| 94. | Warwick Long Bay, Bermudes | 13 500 \$ CAD |
| 95. | Playa El Tunco, El Salvador | 13 000 \$ CAD |
| 96. | No Name Beach, Bonaire | 13 000 \$ CAD |
| 97. | Tobermory Beach, Canada | 13 900 \$ CAD |
| 98. | Cox Bay (Tofino), Canada | 14 100 \$ CAD |
| 99. | Banzai Pipeline, Hawaii | 15 500 \$ CAD |
| 100. | Flamenco Beach, Porto Rico | 13 300 \$ CAD |

Veillez noter que la liste ci-dessus ne reflète aucun classement ni ordre d'importance. Les 100 plus belles plages Corona sont classées par numéro à des fins organisationnelles uniquement.

TIRAGE

Date du tirage: 20 septembre 2025

Heure du tirage : 11h00 (heure de l'Est)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au **11011 Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6**.

Détails du tirage: Le Concours comprendra un (1) tirage au sort au cours duquel l'Organisateur du concours ou son Représentant désigné (ci-après le « **Représentant** ») sélectionnera au hasard une (1) participation parmi l'ensemble des participations admissibles reçues dans l'ensemble des Magasins participants pendant la Durée du concours (ci-après le « **Tirage** »).

RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnante, toute personne participante sélectionnée doit:

- a) être jointe par l'Organisateur du concours ou par son Représentant par téléphone ou courriel (selon les coordonnées fournies lors de son inscription au programme MOI) dans les trois (3) jours suivant la date du Tirage. Toute personne participante sélectionnée qui ne pourrait être jointe à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifiée, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le Prix. Dans l'éventualité où une personne participante sélectionnée était jointe par courriel, elle devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification du Prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification de la personne participante sélectionnée et la sélection d'un nouveau

participant ou d'une nouvelle participante ;

- b) signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur au plus tard 48 heures suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent Règlement ou d'accepter son Prix, la personne participante sélectionnée sera disqualifiée. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le Prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'une personne participante soit sélectionnée et déclarée gagnante. Si aucun(e) participant(e) n'est déclaré(e) gagnant(e) dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le Prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de déclaration et d'exonération dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec la personne gagnante afin de l'informer des modalités de prise de possession de son Prix.

Refus d'accepter le Prix. Le refus d'une personne participante sélectionnée d'accepter le Prix selon les modalités du présent Règlement libère l'Organisateur et le Commanditaire du Concours de toute obligation liée à ce Prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation du Prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par la personne gagnante relativement à la réclamation ou à l'utilisation du Prix sont la responsabilité de la personne gagnante.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent Règlement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les formulaires de participation, et formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque la personne participante a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que cette personne participante a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Cette même personne participante aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les personnes participantes qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, toute personne participante coupable ou soupçonnée :

- (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent

règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres personnes participantes, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LA PERSONNE PARTICIPANTE OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce Concours, toute personne participante sélectionnée pour le Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, Commanditaire du concours, ses sociétés mères, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarée gagnante, la personne participante sélectionnée sera tenue de signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à une personne participante pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'il soit exempt de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent

Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, toute personne gagnante autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Toute personne participante peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. La personne participante accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'elle détient sur l'Œuvre et elle indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participant(e)s.

Identification de la personne participante. Aux fins du présent Règlement, la personne participante est la personne associée au numéro de membre de la carte MOI numérisée lors de l'achat du Produit participant. C'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur(e) du formulaire d'inscription au programme MOI, ce dernier ou cette dernière sera considéré(e) avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de l'inscription. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours, ou de ses représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du Règlement du Concours en français et les termes du Règlement du Concours en anglais, les termes du Règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les personnes participantes acceptent d'être liées au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans

appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution du Prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seules les personnes participantes choisies seront contactées. Si un paragraphe de ce Règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

LOI APPLICABLE.

Résidentes et résidents du Québec : Sous réserve des lois applicables et du présent Règlement, les personnes participantes acceptent expressément que les tribunaux du Québec aient la compétence exclusive pour tout différend ou litige découlant de ce Concours ou s'y rapportant, et acceptent de se soumettre à la compétence des tribunaux du Québec. Le lieu de tout différend ou litige présenté par une résidente ou un résident du Québec sera Montréal, au Québec.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à l'adresse «<https://www.superc.ca/>» et sur le site «<https://www.programmemoi.ca/>».

PRODUITS PARTICIPANTS

| SAP | Description |
|----------|------------------------------|
| 36352701 | CoronaEx.bièrè btl. 24x330ml |
| 36356101 | CoronaEx.bièrè can. 24x355ml |